



## Consulats généraux de France au Maroc

### Service des Visas

#### DOCUMENTS À PRODUIRE

#### VOUS VOULEZ PASSER UN EXAMEN OU UN CONCOURS POUR INTEGRER UNE ECOLE EN FRANCE

#### RECOMMANDATIONS :

**Avant de soumettre votre demande à votre consulat, vérifier bien que vos démarches auprès de CampusFrance sont terminées.**

**Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa**

**Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies.**

**Tous les documents doivent être en Français ou accompagnés d'une traduction officielle dans cette langue**

**Votre dossier doit être présenté dans l'ordre exact présenté ci-dessous sous peine de non recevabilité**

- Un** formulaire (à télécharger à partir du site) de demande de visa de court séjour dûment renseigné recto/verso, **daté et signé**
- Deux** photos récentes aux normes sur fond clair
- Passeport (validité de **3 mois minimum** après la date d'expiration du visa **demandé**) devant comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet accompagné de la photocopie de la page d'identité et des visas Schengen précédents
- Si vous n'êtes pas de nationalité marocaine : carte de séjour
- Une** fiche de renseignement remplie (Téléchargeable sur le site)

**Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres justificatifs peuvent être demandés le cas échéant. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier.**

## **Ressources**

### **Si vous êtes boursier**

- Attestation de versement d'une bourse du gouvernement

### **Si votre garant réside au Maroc**

*Votre garant doit être une personne de votre famille proche : père, mère, frères, sœurs, grands-parents, oncles ou tantes maternels ou paternels.*

- Attestation bancaire du dépôt d'un ordre de transfert, permanent et irrévocable, d'un montant minimum de la contre valeur en dirhams de 615 € par mois pour la durée du séjour (base de 10 mois pour une année scolaire ou universitaire).**
- Attestation de prise en charge légalisée de votre garant
- Pièce d'identité de votre garant
- Attestation de lien de parenté avec votre garant (livret de famille ou extrait d'acte de naissance)

#### **Si votre garant est salarié :**

- Attestation de travail
- Dernier bordereau CNSS
- Trois dernières fiches de paie
- Trois derniers relevés bancaires personnels

#### **Si votre garant est commerçant ou exerce une profession libérale :**

- Registre du commerce ou carte professionnelle
- Dernier avis de patente et quittance de règlement de cette patente
- Dernier avis d'imposition
- Trois derniers relevés bancaires professionnels
- Trois derniers relevés bancaires personnels

#### **Si votre garant est retraité :**

- Attestation de versement de la pension
- Trois derniers relevés bancaires personnels

### **Si votre garant réside en France ou dans un pays tiers**

*Votre garant doit être une personne de votre famille proche : père, mère, frères, sœurs, grands-parents, oncles ou tantes maternels ou paternels*

- Attestation de prise en charge de votre garant
- Pièce d'identité de votre garant
- Attestation de lien de parenté avec votre garant (livret de famille ou extrait d'acte de naissance)
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Trois dernières fiches de paie
- Trois derniers relevés bancaires personnels

**Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres justificatifs peuvent être demandés le cas échéant. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier.**

### ***Dossier pédagogique***

- ❑ Attestation d'inscription à Campus France
- ❑ Attestation d'entretien à Campus France (sauf exempté)
- ❑ Convocation au concours ou à l'entretien ou à l'examen
- ❑ Pour les bacheliers, le diplôme du baccalauréat
- ❑ Derniers bulletins scolaires
- ❑ Les derniers diplômes obtenus
- ❑ TCF ou DALF

### ***Séjour***

- ❑ **ASSURANCE MEDICALE INTERNATIONALE SOINS/RAPATRIEMENT** couvrant les éventuels soins médicaux d'urgence et/ou soins d'hospitalisation d'urgence d'un montant minimum de garantie de 30 000 €, ainsi que les frais de rapatriement pour toute la durée du séjour dans tout l'Espace Schengen.
- ❑ Réservation d'hôtel, attestation d'accueil ou justificatif d'hébergement

**Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres justificatifs peuvent être demandés le cas échéant. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier.**